



24.3881 Motion

## Amnistie pour les victimes de la justice du Covid !

Déposé par: Addor Jean-Luc  
Groupe de l'Union démocratique du Centre  
Union Démocratique du Centre



Date de dépôt: 16.09.2024  
Déposé au: Conseil national  
Etat des délibérations: Déposé

### Texte d'apos

Le Conseil fédéral est invité à prendre toutes dispositions utiles à l'annulation de toutes les sanctions pénales prononcées en application de la législation COVID-19 et au remboursement des amendes prononcées et des frais de justice encaissés dans ce cadre.

### Développement

Au-delà de ses aspects sanitaires, la crise du Covid a été une crise de gouvernance et surtout, une crise des libertés. Durant deux longues années, la population suisse a été gravement atteinte dans ses droits fondamentaux, dans une mesure parfois jamais vue (pensons aux atteintes à la liberté de culte) : mesures de coercition telles que l'obligation vaccinale, du pass sanitaire ou encore du masque (notamment pour les élèves à l'école), confinement, interdiction de contact, fermeture des écoles et même des églises, entre autres restrictions. Cette période sombre de l'histoire de nos libertés a laissé des traces considérables : société fracturée, familles divisées, entreprises ruinées, licenciements abusifs, criminalisation des citoyens réfractaires à la vaccination, troubles psychiques et j'en passe ; une part non négligeable de la population, même si elle a toujours été minoritaire dans les diverses votations populaires auxquelles cette crise a donné lieu, a perdu ou risque de perdre confiance en l'Etat et en la démocratie.

Le moment est donc venu, pour rétablir une forme de paix sociale, de passer l'éponge par une amnistie générale.

D'autres pays comme la Slovaquie ou des Etats fédérés aux Etats-Unis ont déjà emprunté cette voie et ont ainsi fait de bonnes expériences.

### Informations complémentaires

#### Conseil prioritaire

Conseil national

#### Cosignataires (4)

Gafner Andreas, Kolly Nicolas, Reimann Lukas, Vontobel Erich



## Liens

